



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE LOZÈRE

ARRETE n°2020_171
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois
insertions du 1^{er} au 31 octobre 2020

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
09 NOV. 2020
SUPRÉMUM COMMUNIQUE

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

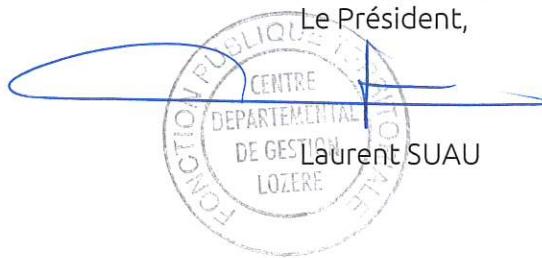
N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
316-20	A	Administrative	Attaché	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
295-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	P.E.T.R. "Sud-Lozère"
308-20	B	Administrative	Rédacteur	14H00	COMMUNE DE SAINT HIALIRE DE LAVIT
304-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	24H00	COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES
294-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	8H00	S.I.A.E.P. du Rû de Fontbelle
297-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	17H30MN	COMMUNE DE BOURGS-SUR-COLAGNE
302-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	11H30MN	Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère

289-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	17H30MN	COMMUNE DE MARVEJOLS
299-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	23H00	COMMUNE DE PIED DE BORNE
309-20	A	Médico-Sociale	Médecin de 2ème classe	17H30MN	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
310-20	A	Médico-Sociale	Médecin de 2ème classe	14H00	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
301-20	A	Médico-Sociale	Infirmier en Soins Généraux Hors-Classe	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
313-20	A	Médico-Sociale	Infirmier en Soins Généraux de Classe Normale	31H00	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
314-20	A	Médico-Sociale	Infirmier en Soins Généraux de Classe Normale	28H00	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
311-20	A	Médico-Sociale	Psychologue de classe normale	31H30MN	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
312-20	A	Médico-Sociale	Psychologue de classe normale	17H30MN	C.C.A.S. de La Canourgue - Maison "Sainte Marie" -
286-20	B	Technique	Technicien	35H00	Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes
291-20	B	Technique	Technicien	35H00	Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac
287-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
293-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	17H30MN	S.I.C.T.O.M. des Hauts Plateaux
296-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	5H30MN	COMMUNE DE BOURGS-SUR-COLAGNE
306-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35H00	COMMUNE DE MENDE
284-20	C	Technique	Adjoint Technique	30H21MN	COMMUNE DE MENDE
285-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan

288-20	C	Technique	Adjoint Technique	2H00	COMMUNE DE GABRIAC
290-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MENDE
292-20	C	Technique	Adjoint Technique	29H30MN	Communauté de Communes du Haut Allier
298-20	C	Technique	Adjoint Technique	21H55MN	COMMUNE DE BOURGS-SUR-COLAGNE
300-20	C	Technique	Adjoint Technique	11H03MN	COMMUNE DE ROCLES
303-20	C	Technique	Adjoint Technique	20H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
305-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE
307-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes du Haut Allier
315-20	C	Technique	Adjoint Technique	17h00	Communauté de Communes Mont Lozère

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 3 novembre 2020
Le Président,



REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

09 NOV. 2020

CDG48 FR